

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2017

L'An deux mille dix-sept,
le 13 décembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 décembre 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Francette PAGES a été nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2017 est complété puis validé. 10 pour, 1 abstention.

Les points suivants ont été évoqués :

Indemnités des trésoriers de Saugues :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer l'indemnité annuelle de receveur au taux de 100 % aux trésoriers de Saugues.

Convention avec Révéa :

Monsieur le Maire rappelle le partenariat qui existait avec l'agence de voyages Révéa pour la location des chalets. Une convention était signée entre Révéa et la MDDT qui assurait la commercialisation des chalets. La Mission Départementale de Développement Touristique (MDDT) arrêtant cette prestation, le Conseil Municipal décide de conventionner directement avec l'agence de voyage Révéa pour l'année 2018. La commission de l'agence de voyages est de 25 %.

Convention avec Clé vacances :

La prestation de la MDDT se terminant, monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire d'utiliser la plate-forme internet du site de Clé Vacances : www.clevacances.com pour pouvoir commercialiser les chalets en ligne. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette plate-forme internet. La commission du prestataire sera de 3 %.

Locations de parcelles à vocation agricole appartenant à la section de Champagnac :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler le bail de location des parcelles à vocation

agricole du hameau de Champagnac qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Trois exploitations agricoles seront domiciliées sur la section au 1^{er} janvier 2018. Suite à la rencontre qui s'est tenue en mairie le 02 décembre dernier avec les représentants des trois exploitations, ces derniers se sont mis d'accord sur une répartition des parcelles appartenant à la section de Champagnac. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux conformément à la répartition proposée des parcelles. Les parcelles seront louées pour une durée de 9 ans. Le montant de la location annuelle sera indexé sur l'indice national des fermages.

Location de parcelles à vocation agricole appartenant à la section de Ance :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler le bail de location des parcelles à vocation agricole du hameau de Ance qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. L'exploitant agricole domicilié sur la section souhaite le renouvellement du bail. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail permettant le renouvellement de cette location. Les parcelles seront louées pour une durée de 9 ans. Le montant de la location annuelle sera indexé sur l'indice national des fermages.

Location de parcelles à vocation agricole appartenant à la section du Mazel :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler le bail de location des parcelles à vocation agricole du hameau du Mazel qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. L'exploitant agricole domicilié sur la section souhaite le renouvellement du bail. Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail permettant le renouvellement de cette location. 10 pour, 1 abstention. Les parcelles seront louées pour une durée de 9 ans. Le montant de la location annuelle sera indexé sur l'indice national des fermages.

Adhésion au Pôle Laine :

Monsieur le Maire rappelle que la laine fait partie des ressources territoriales ancestrales des plateaux du Pays de Saugues. Cette matière première, renouvelée chaque année par la tonte de milliers de brebis élevées sur le territoire, a toujours été travaillée localement.

Les acteurs contemporains de la filière laine de Saugues se sont structurés au sein de l'association Pôle Laine pour impulser une nouvelle dynamique et valoriser localement cette ressource naturelle, noble et durable. Le montant de l'adhésion à l'association Pôle Laine du Pays de Saugues est de 20 € par an. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion à la commune à cette association.

Vente de la parcelle G1021 :

Monsieur le Maire décrit les travaux qui ont été réalisés en partenariat avec le département de la Haute-Loire à l'entrée du bourg sur la route départementale n°33, côté Saugues. L'emprise de la route a été déplacée. Des terrassements avaient déjà été réalisés il y a plus de 15 ans. Du terrain a été cédé par Monsieur Jean-Pierre Coufort pour permettre cette nouvelle emprise. Comme convenu à l'époque, il doit, en échange, récupérer sans frais le délaissé de l'ancienne route puisqu'il est également le seul riverain à cet endroit. Suite à l'achat à Monsieur Coufort de l'emprise nécessaire du nouveau tracé au prix de 156,40 €, il convient de lui vendre le délaissé de l'ancienne route à ce même prix afin de régulariser cette situation. Ce délaissé a été cadastré, il s'agit de la parcelle G1021 qui a une surface de 291 m². Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente de la parcelle G1021 à Monsieur Jean-Pierre Coufort au prix de 156,40 €.

Décision modificative budgétaire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient en cette fin d'année d'affiner ponctuellement la répartition des crédits sur différentes lignes budgétaires sans déséquilibre des recettes et dépenses globales de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.